



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Points 132 et 53 a) de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,  
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre  
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial  
pour le développement durable**

## **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/64/L.59**

### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Yuliana Zhivkova **Georgieva** (Bulgarie)

1. À ses 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> séances, les 18 et 23 décembre 2009, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/64/13) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/64/L.59. À la 21<sup>e</sup> séance, la Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport correspondant du Comité (voir A/C.5/64/SR.21). La Commission était saisie du projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations (voir par. 3).

2. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/64/SR.21 et 22).



### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.2/64/L.59 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 516 100 dollars à inscrire au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ces sommes seraient imputées sur le fonds de réserve et, de ce fait, nécessiteraient l'ouverture de crédits pour l'exercice biennal. Les dépenses liées à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire devant avoir lieu au Brésil en 2012 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et le Gouvernement brésilien prendrait à sa charge le montant effectif des dépenses supplémentaires directement ou indirectement liées à ces réunions, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

---

---

<sup>1</sup> A/C.5/64/13.

<sup>2</sup> Voir A/C.5/64/SR.21.